



Objectifs et politique d'investissement

La SICAV Solon est un fonds qui a pour objectif de réaliser, sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : 25% Eurostoxx 50 NR calculé dividendes réinvestis (code Bloomberg : SX5T INDEX) + 25% EONIA capitalisé + 25% indice BofA Merrill Lynch Euro High Yield Constrained (code Bloomberg HEC0 Index) calculé coupons réinvestis + 25% indice BofA Merrill Lynch Euro Corporate (code Bloomberg ER00 Index) calculé coupons réinvestis.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille diversifié d'actions (entre -50 et 110% de l'actif net), de titres monétaires et obligataires (entre 0 et 100% de l'actif net) de tous secteurs économiques et géographiques (y compris pays émergents).

Les stratégies de gestion utilisées sont : une gestion spécialisée de la partie actions et de la partie obligataire (long-short, global macro) et une diversification du portefeuille (classe d'actifs, capitalisations, émetteurs) pour optimiser le profil rendement/risque.

Le fonds pourra investir jusqu'à 110% de son actif en actions de toutes capitalisations, et de toutes zones géographiques, y compris les pays émergents.

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres de créance émis par des émetteurs privés ou publics, principalement situés dans la zone Euro. Aucune contrainte n'est imposée quant à la notation et la durée des titres sélectionnés.

Le fonds pourra donc investir en titres « High Yield » (notation inférieure à BBB- selon Standard and Poor's/Fitch ou Baa3 chez Moody's). Ces obligations appartiennent à la catégorie haut rendement, laquelle présente un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important, en contrepartie d'un rendement plus élevé.

Le fonds pourra utiliser des contrats financiers, notamment des futures, options, contrats à terme, swaps et dérivés de crédit, à des fins de couverture et d'exposition, notamment d'exposition à la baisse sur les marchés actions.

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de toute classification (y compris gérés par Tikehau IM) ou jusqu'à 30% de son actif net en fonds d'investissement respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

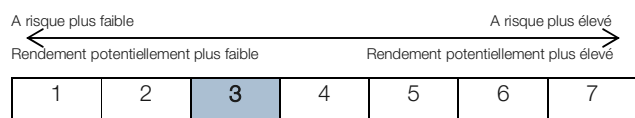
L'exposition au risque de change et aux pays émergents pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif du fonds.

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.

L'action D est une action de distribution.

Les ordres de souscription/rachat sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative établie hebdomadairement le lundi et calculée en J+1. Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures, le jour de détermination de la valeur liquidative (J) et réglés en J+3 ouvrés.

Profil de risque et de rendement



Ce fonds appartient à la catégorie de risque 3 du fait de son exposition globale aux marchés de taux au travers de titres appartenant à la catégorie « High Yield » qui représentent un rendement élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Le risque de crédit : l'OPCVM peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés et publics via des titres spéculatifs. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Le risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Le risque de contrepartie : Le fonds utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours exceptionnellement à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une d'elles pouvant la conduire à un défaut de paiement et une diminution de la valeur liquidative du fonds.

Pour une description de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du fonds.

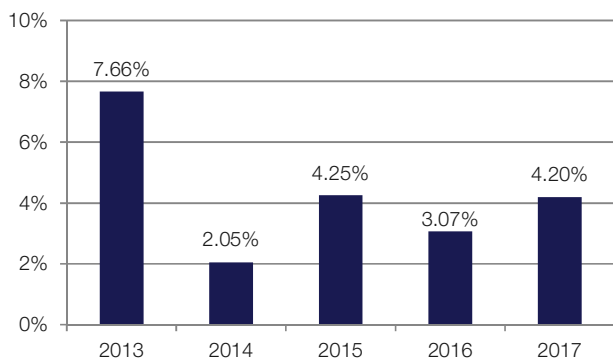
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | | |
|--|--|---|
| Frais d'entrée | Néant | Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs à ceux affichés. L'investisseur peut demander à son conseiller financier ou à son distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie. |
| Frais de sortie | 1% TTC | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | | |
| Frais courants | 1,47% TTC | Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commissions de mouvement), clos le 29 décembre 2017. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des actions d'un autre véhicule de gestion collective. |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | | |
| Commission de performance | 10% TTC de la performance de la SICAV au-delà de l'indicateur de référence calculé dividendes/coupons réinvestis. Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice : 0%. | |

Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus du fonds disponible sur le site internet www.tikehauim.com, ainsi qu'auprès de Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris.

Performances passées



Le fonds a été créé le 7 mai 2012.

Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances du fonds sont présentées après déduction de tous les frais prélevés.

La performance de l'OPCVM est calculée chaque année avec les dividendes réinvestis.

La devise de référence est l'euro.

Modification de la stratégie de gestion depuis le 15 juillet 2014.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal. L'action/la part de cet OPCVM n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « US Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Le prospectus du fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : client-service@tikehaucapital.com.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement et disponible auprès de Tikehau Investment Management.

La responsabilité de Tikehau IM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de la société.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Tikehau Investment Management est une société de gestion de portefeuille agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 février 2018.